

08.01.2007 - 11:34 Uhr

Pas de référendum contre la loi relative à Publica La CNPC réclame une hausse réelle des salaires et la garantie de la protection contre les licenciements

Berne (ots) -

En votation générale, les membres de l'Association du personnel de la Confédération (APC) se sont prononcés contre le lancement d'un référendum contre la loi relative à Publica. Les deux autres syndicats de la Communauté de négociation du personnel de la Confédération (CNPC), à savoir le ssp/vpod et garaNto, se rallient à cette décision démocratique. Toutefois, cela ne signifie en aucun cas que le personnel de la Confédération soit d'accord avec le démantèlement social de la caisse de pensions de la Confédération (Publica) imposé par le législateur.

Plutôt que de s'engager dans une campagne politique coûteuse, les syndicats affiliés à la CNPC vont maintenant mettre en œuvre tous les moyens syndicaux pour remettre la Confédération sur la voie d'une politique du personnel constructive. En clair, la CNPC exige la hausse réelle des salaires attendue depuis longtemps déjà! Elle n'acceptera le nouveau système salarial projeté par le Conseil fédéral qu'à la condition que la masse salariale soit augmentée et qu'il n'y ait pas de redistribution du bas vers le haut. En outre, la Communauté de négociation du personnel de la Confédération exige le maintien de la protection contre le licenciement. Le conseiller fédéral Hans-Rudolf Merz doit couper court à ses projets de démantèlement!

Les syndicats de la CNPC vont entreprendre des actions ciblées pour la défense des droits et aspirations légitimes du personnel de la Confédération. Ce dernier ne veut plus être exposé plus longtemps à l'arbitraire de l'hystérie des économies. Jusqu'à ce jour, il n'a que trop fait le poing dans sa poche!

Renseignements :

Hans Müller, APC (079 406 93 38)

Christof Jakob, ssp (031 371 67 45 079 781 90 28)

Giordano Schera, garaNto (079 322 16 04)

Communauté de négociation du personnel de la Confédération

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100522452> abgerufen werden.